

PUBLICATIONS LEGALES

AVIS DE CONSTITUTION

Au vu de l'Attestation de versement du capital social, des statuts et du procès verbal de l'Assemblée constitutive, il a été constitué une SARLU aux caractéristiques suivantes:

DÉNOMINATION SOCIALE: EXPRESS-TRAVEL

FORME JURIDIQUE: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle

CAPITAL SOCIAL: 2.000.000 GNF

SIÈGE SOCIAL: MANQUEPAS C/ KALOUM-CONAKRY

OBJET SOCIAL: AUTRES PRESTATAIRES DE SERVICE ; PRESTATION DE SERVICE ;
PRESTATION DE SERVICE;BILLETTERIE, RESERVATION, TOURISME, COMMERCE
GENERAL.....(voir statuts)

DURÉE: (99) ans à partir de son immatriculation au RCCM

EXERCICE SOCIAL: L'exercice social commence le premier Janvier et se termine le trente et un
Décembre de chaque année.

GÉRANT: BAH IDRISSE demeurant à Foulamadina c/ sonfonia

N°FORMALITÉ:

La Société a été immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro :
GN.TCC.2025.18064 DU 7 nov. 2025

Deux copies des statuts et une copie de la déclaration de souscription et de versement ont été déposées au
Greffes du Tribunal de Première Instance de KALOUM à Conakry.

N°RCCM: GN.TCC.2025.B.16000

DATE RCCM: 7 nov. 2025

Pour extrait et mention

M. BAH IDRISSE, et par délégation Maître Alsény FOFANA Greffier en chef.

